

## **Une capsule vidéo d'Action Innocence explique aux enfants de 8-10 ans que faire s'ils/elles sont exposé-e-s à la pornographie**

*Genève, le 12 septembre 2023* – Les enfants peuvent être exposé-e-s, volontairement ou non, à des images pornographiques sur Internet. Les réactions et les émotions que ces images peuvent susciter, surtout auprès des plus jeunes qui ne savent pas nécessairement les gérer ou les exprimer, doivent faire l'objet de toutes les attentions. Dans une telle situation, il est primordial qu'ils/elles puissent en parler à une personne adulte de confiance.

Afin d'aborder le sujet et d'agir de manière préventive, une capsule vidéo destinée aux enfants de 8-10 ans a été élaborée par la Fondation Action Innocence avec l'expertise de PROFA et l'appui de la Division prévention de la criminalité de la police cantonale vaudoise.

Son objectif est de leur faire comprendre que certaines images auxquelles ils/elles pourraient être exposé-e-s ne leur sont pas destinées et ne sont pas adaptées à leur âge. La vidéo a aussi pour but de les informer sur les moyens de se protéger et de demander de l'aide.

Découvrir la vidéo sur [actioninnocence.org/publication/sur-internet-tout-n-est-pas-pour-moi](https://actioninnocence.org/publication/sur-internet-tout-n-est-pas-pour-moi)

Dans le cadre de ses activités de prévention, Action Innocence constate qu'aujourd'hui les enfants acquièrent de plus en plus leurs connaissances au sujet de la sexualité sur Internet et sont exposé-e-s toujours plus jeunes à la pornographie en raison de son accessibilité. Cette exposition peut générer des émotions positives ou négatives, et, aussi, engendrer une confusion entre sexualité et pornographie.

« Chaque enfant a ou aura accès à Internet. Il est donc primordial que ses parents lui parlent des contenus inadaptés auxquels il/elle pourra être confronté-e, prennent des mesures pour le/la protéger et agissent comme une « personne ressource » en cas de besoin. Pour désamorcer les conséquences d'une exposition à la pornographie, il est important d'accompagner l'enfant, de lui transmettre des informations correctes, sans chercher à lui faire la morale ou à lui faire peur », commente Carole Barraud Vial, responsable du pôle Prévention d'Action Innocence.

### **Une exposition précoce confirmée par plusieurs études**

Selon l'étude *EU Kids Online* (2020)<sup>1</sup>, menée en Suisse auprès de plus de 1000 jeunes âgé-e-s de 9 à 16 ans, 18% des enfants de 11 ans ont déjà vu des contenus à caractère sexuel. Cette proportion atteint 50% à 14 ans puis 75% à l'âge de 16 ans.

Des résultats que confirme l'étude *MIKE 2021*<sup>2</sup> : publiée en 2023 et menée en Suisse auprès de plus de 1000 enfants âgé-e-s de 6 à 13 ans, elle relève que 33% des 6-7 ans sont « déjà tombé-e-s sur des contenus sur Internet qui n'étaient pas adaptés ». Une proportion qui croît en fonction de l'âge pour atteindre 49% des 12-13 ans.

---

<sup>1</sup> Smahel, D., Machackova, H., Mascheroni, G., Dedkova, L., Staksrud, E., Ólafsson, K., Livingstone, S., and Hasebrink, U. (2020). *EU Kids Online 2020: Survey results from 19 countries*. EU Kids Online.

[https://eprints.lse.ac.uk/103294/1/EU\\_Kids\\_Online\\_2020\\_March2020.pdf](https://eprints.lse.ac.uk/103294/1/EU_Kids_Online_2020_March2020.pdf)

<sup>2</sup> Suter, L., Bernath, J., Willemsse, I., Külling, C., Waller, G., Skirgaila, P. & Süss, D. (2023). *MIKE – Medien, Interaktion, Kinder, Eltern: Ergebnisbericht zur MIKE-Studie 2021*. Zürich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften. [www.zhaw.ch/en/psychology/research/media-psychology/media-use/mike/](http://www.zhaw.ch/en/psychology/research/media-psychology/media-use/mike/)

Plus récemment encore, Arcom<sup>3</sup> a publié en mai 2023 des données qui établissent qu'entre 2017 et 2022, les consultations mensuelles de sites pornographiques par des mineur·e·s ont augmenté de 36%. Cette étude française précise également que 75% des enfants y accèdent exclusivement par leur téléphone portable.

### **Rappel du cadre légal**

En Suisse, l'article 197 du Code pénal rend notamment illégal le fait de montrer ou mettre à disposition d'une personne de moins de 16 ans tout matériel pornographique. Il interdit également d'exposer ce matériel en public ou d'en offrir à une personne de manière non sollicitée. Si les jeunes qui regardent ce type de contenu ne sont pas punissables (la responsabilité en incombe aux personnes qui le leur montrent), ils/elles le deviennent dès l'âge de 10 ans s'ils/elles les transmettent à leur tour à une personne de moins de 16 ans.

### **Un support de prévention librement accessible en ligne**

La capsule vidéo est utilisée par Action Innocence dans le cadre de ses activités de prévention. Elle est en libre accès sur le site de la Fondation pour que les parents puissent la montrer à leurs enfants et aborder la question de la pornographie avec eux/elles, et que les professionnel·le·s puissent l'intégrer dans leurs pratiques.

---

#### **Pour de plus amples informations, merci de contacter :**

Carole Barraud Vial, Responsable du pôle Prévention Action Innocence  
cbv@actioninnocence.org, 022 735 50 02

---

*Action Innocence a été créée à Genève en 1999 par Valérie Wertheimer. La vocation première de la Fondation a été de pointer du doigt les dérives naissantes d'Internet et, en particulier, de dénoncer son utilisation dans le domaine de la pédocriminalité. Dès ses débuts, Action Innocence a développé des modules de prévention à l'intention des enfants afin de les informer des risques liés à Internet, tels que la confrontation à des images choquantes et illégales, la diffusion d'informations personnelles, les mauvaises rencontres, le sexting et le cyberharcèlement.*

*Depuis 24 ans, les actions de la Fondation se sont multipliées et ont évolué parallèlement aux innovations technologiques, afin d'œuvrer pour la promotion d'une saine utilisation des écrans : interventions dans les écoles, production de matériel de prévention, programmes pour les professionnel·le·s de l'éducation, du social, de la santé et de la sécurité, campagnes de sensibilisation, etc. [www.actioninnocence.org](http://www.actioninnocence.org)*

---

<sup>3</sup> Etude sur la fréquentation des sites adultes par les mineurs (2023), Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). [www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs](http://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs)